

Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu culturel – formation renforcement

Acquérir des outils pour agir face aux violences sexistes et sexuelles dans sa pratique professionnelle : Connaître les obligations légales et réglementaires en droit du travail et les moyens de mises en œuvre, réfléchir à l'accueil du public dans un environnement sûr en envisageant un protocole VSS.

NOTE DE SATISFACTION

2025 : 10/10 (5 avis)

PUBLIC

- Arts vivants et arts visuels

PRÉREQUIS

Être au clair sur la dimension systémique des violences sexistes et sexuelles, sur les différentes formes de VSS et leurs définitions légales.
Avoir suivi une formation initiale sur les fondamentaux.

OBJECTIFS

- Connaître les obligations légales faites aux employeur·es
- Envisager des procédures internes dans sa structure
- Traiter la question des VSS dans l'organisation d'un événement festif ou culturel
- Se positionner comme personne référente dans sa structure

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil

Présentation du CIDFF 25, tour de table et retour sur les attentes

I. Quiz rappel des connaissances sur les violences sexistes et sexuelles

II. Prévention et lutte contre les VSS

- Plan de prévention en milieu festif
- Obligation employeur·es
 - > Focus DUERP
 - > Les référent·es VHSS en milieu culturel
 - > Focus procédure interne de signalement

III. Mises en situation pour faire face à des situations de VSS

- En milieu festif
- Dans une relation de travail

IV. Évaluation et tour de table final

INTERVENANTE

Édith PROST

Juriste du CIDFF du Doubs, spécialisée en formation et sensibilisation sur l'égalité, le droit des femmes, la lutte contre les violences

DURÉE

3,5 h

MÉTHODOLOGIE/MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthode expositive avec interactions + mises en situation traitées en groupe par les participants.

SUPPORTS DE FORMATION / MOYENS

- Questionnaire d'auto-positionnement
- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

- Feuilles de présence
- Cas pratiques
- Certificat de réalisation de l'action de formation

TARIF

- Tarif employeur pour la formation des salariés : 210€ TTC (175€ HT)
- Tarif plein avec prise en charge pour les personnes physiques (OPCO, France Travail, FIFPL...) : 175€ TTC (145,83€ HT)
- Tarif solidaire financement personnel : 105€ TTC (87,50€ HT)

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à nos formations nous adaptons nos tarifs, contactez-nous : 03 81 41 01 91 ou inscription@culture-action.org

Des possibilités de prise en charge financière existent en fonction de votre statut professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver l'information. Consultez la rubrique « [Les solutions de financement pour vos formations](#) » sur notre site internet.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCES

- Remplir un dossier de pré-inscription : contactez-nous
- Être à jour de la contribution annuelle à l'association (10€ttc particuliers ou professions libérales et micro entreprise ou 40€ttc personne morale (association, entreprises, collectivités...)).
- Les dates et modalités sont consultables sur notre site : <https://culture-action.org/evenements/>
- Cette formation est proposée en présentiel. Il doit y avoir un effectif minimum de 4 inscriptions validées pour garantir une session (maximum : 12 participants)
- Les délais d'accès peuvent varier. Chaque organisme financeur dispose de son propre fonctionnement et impose des délais à respecter pour le dépôt de vos dossiers de demande pouvant aller jusqu'à 1 mois avant la date de début de la formation.

IMPORTANT :

- La validation de l'inscription survient une fois l'ensemble de ces conditions acquittées et, le cas échéant, le devis signé avec mention « bon pour accord » qui avec les CGV et la fiche formation constituent le contrat pédagogique.

Sous réserve de place disponible au moment de la réception.

ACCESSIBILITÉ

Nous sommes à l'écoute de tout besoin spécifique pour envisager une adaptation de nos formations (situation de handicap, difficulté en situation de formation...). Trouvons ensemble une solution.

Informations et inscription :

03 81 41 01 91 / inscription@culture-action.org

**CULTURE
ACTION**
Bourgogne
Franche-Comté

Culture Action | 3 rue Victor Delavelle BESANCON 25000 | Numéro SIRET: 43181488800068 |
Numéro de déclaration d'activité: 43250171125 (auprès du préfet de région de: Bourgogne-Franche-Comté)